



AVIS AUX CANDIDATS DU CONCOURS D'ACCES AU RESIDANAT DE PHARMACIE SESSION OCTOBRE 2017

- Il est demandé aux candidats de se munir de leurs cartes d'identité nationale.
- Il est strictement interdit de porter avec soi un téléphone cellulaire ou tout autre kit de main libre durant les épreuves du concours de résidanat.
- La numérotation des places doit être strictement respectée par les candidats en se référant à la liste de répartition.
(voir affichage).